

N° : PM-049

En vigueur le: 2023-12-05 (v2)

Date prévue de révision : 2028-12-05

## CH-4 : DIVERTICULITE POUR LES USAGERS DE LA CLINIQUE AOC

Référence à une ordonnance :  oui  non

### PROFESSIONNELS HABILITÉS ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS PAR LE PROTOCOLE

#### Professionnels

- Infirmières travaillant à l'accueil et orientation clinique.

#### Secteurs d'activités

- Accueil et orientation clinique (AOC).

### GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE

- Pour les usagers admissibles à l'accueil et orientation clinique demandant une investigation en chirurgie pour suspicion de diverticulite. Classer subaiguës A.

### INDICATIONS

- À l'accueil et orientation clinique, faire les examens selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant;
- Résistance locale;
- Ligne directrice de la région.

### CONDITIONS

- Aucun.

### CONTRE-INDICATIONS

- Fièvre sup ou égale à 38,5 °C;
- Tachycardie;
- Hypotension;

Si depuis la réception de la référence médicale:

- Douleur abdominale intense non soulagée par analgésique;
- Inappétence totale, oligurie sup à 12 h.

## PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES / SURVEILLANCE

- Si l'usager est très symptomatique, immunosupprimé, si présence de fièvre, leucocytose ou signe de péritonite :
  - Le médecin référent doit remettre à l'usager une ordonnance pharmaceutique d'antibiotique que l'usager débutera en arrivant à la maison et avant son rendez-vous à la clinique.

Durée des antibiotiques selon la présentation des symptômes		
Apparition des symptômes	Antibiotiques*	Durée de traitement
<i>inf ou égale à 12 heures avec contrôle de la source</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ciprofloxacine 500 mg PO bid + Métronicidazole 500 mg PO tid <b>OU</b></li><li>• Clavulin 875-125 mg PO bid</li></ul>	<i>inf ou égale à 24 heures</i>
Plus de 12 heures avec contrôle de la source	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ciprofloxacine 500 mg PO bid + Métronicidazole 500 mg PO tid <b>OU</b></li><li>• Clavulin 875-125 mg PO bid</li></ul>	4 à 7 jours
Contrôle de la source incomplet	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ciprofloxacine 500 mg PO bid + Métronicidazole 500 mg PO tid <b>OU</b></li><li>• Clavulin 875-125 mg PO bid</li></ul>	Plus longue (10 à 14 jours suggéré selon l'évolution clinique)

\*L'ajustement des antibiotiques est nécessaire lorsque la fonction rénale est réduite.

- Si l'usager est peu symptomatique, immunocompétent et qu'il y a absence de fièvre, de leucocytose ou signe de péritonite :
  - Le médecin référent doit débuter de l'acétaminophène (Tylenol®) et, si permis chez l'usager, un AINS.

À noter : dose MAX. acétaminophène 3 g/jour si âge sup à 75 ans ou poids inf à 40 Kg. Prudence avec les AINS si insuffisance rénale chronique.

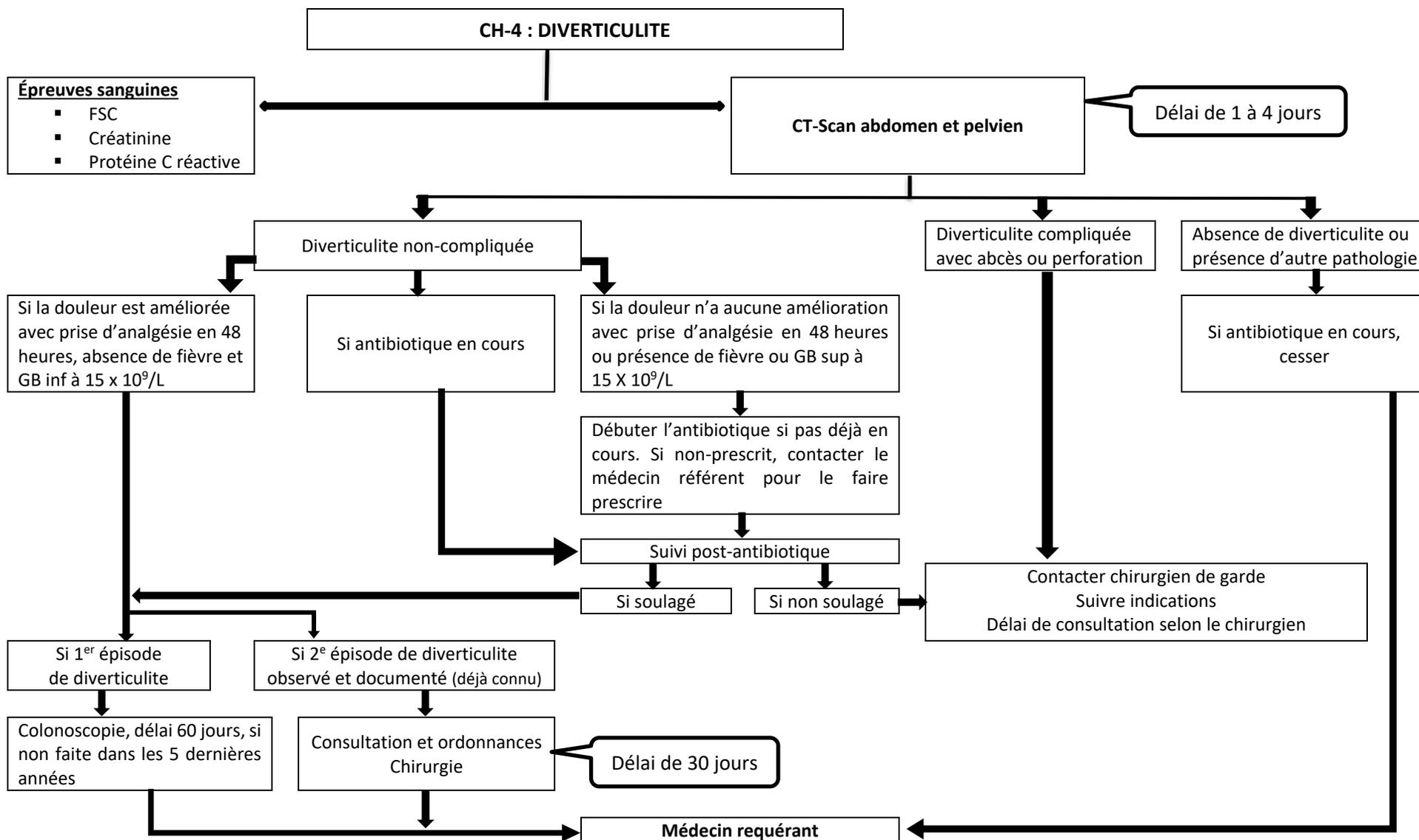
- Si l'usager est allergique à l'iode :
  - Le médecin référent doit s'assurer de remettre à l'usager une ordonnance pharmaceutique pour désensibilisation à l'iode (Prednisone 50 mg PO 13 h, 7 h, 1 h avant le scan + diphenhydramine (Benadryl®) 50 mg PO 30 min avant le scan) que l'usager débutera seulement selon les directives de l'infirmière de l'AOC.

## LIMITES

Aucune

## RÉFÉRENCES

Aucune



## ÉQUIPE ÉLABORATION DE PROTOCOLE MÉDICAL

<b>Porteur du projet :</b> Audrey-Ann Savard, clinique AOC à la DSI	17 novembre 2023	
<b>Médecin collaborateur :</b> Dr Ian Barrette, médecin responsable clinique AOC	22 novembre 2023	
<b>ÉQUIPE ÉLABORATION (experts en contenu)</b>		
<b>NOMS</b>	<b>TITRE</b>	<b>DATE</b>
Mélanie Lefebvre	ASI, clinique AOC	22 novembre 2023
Dre Nancy Roy,	Cheffe chirurgie générale	8 novembre 2023
Édith Raymond	Cheffe adjointe des soins pharmaceutiques Révision pharmacologique	2023-11-17
Mme Jocelyne Chrétien	Pharmacienne, Coordinatrice comité d'antibiogouvernance du CISSO	2023-11-22

## PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

<b>VALIDATION</b>		
<b>DSI</b>	Adèle Gorman, conseillère-cadre	21 décembre 2023
<b>RECOMMANDATION (si médication)</b>		
<b>Comité de pharmacologie</b>	Dre Isabelle Brousseau-Tremblay Présidente	20 novembre 2023
<b>ADOPTION par le CECMDP</b>		
	Président du CECMDP	5 décembre 2023
<b>Signature</b> <i>(électronique légale)</i>	<b>Numéro de résolution : 2023-0234</b>	<i>Le PM doit d'être révisé aux 5 ans ou avant.</i>